

Pièces à fournir pour une inscription scolaire

- Le livret de famille,
- Une pièce d'identité du ou des responsable(s) légal(aux),
- Le carnet de santé de votre enfant (partie vaccinations obligatoires),
- Un certificat de radiation délivré par l'ancienne école si votre enfant était déjà scolarisé,

- 2 justificatifs de domicile :
 - o avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
 - o facture de téléphone fixe ou mobile,
 - o facture d'électricité, de gaz ou d'eau,
 - o quittance de loyer,
 - o contrat de location,
 - o titre de propriété.

- Attestation CAF/MSA

- 3 justificatifs à transmettre si la famille est hébergée :
 - o Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant qui loge la famille,
 - o **ET** une pièce d'identité de l'hébergeant,
 - o **ET** un justificatif de domicile de l'hébergeant (copie de la taxe foncière, de l'avis d'imposition ou le certificat de non-imposition, le bail de location ou du titre de propriété)

- Pour les parents divorcés : copie de la page du jugement de divorce précisant l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant.
- Pour les parents séparés sans jugement : déclaration sur l'honneur indiquant la résidence principale de l'enfant et l'autorité parentale.

Documents à transmettre à la mairie : service relation aux usagers/affaires scolaires lors de votre rendez-vous.